

Conséquemment, l'audit exclut les activités antérieures à l'étape C et celles postérieures à l'étape H.

4.2 Stratégie d'audit

Nous adopterons une stratégie basée sur les contrôles. À cette fin, nous identifierons les processus importants, soit les étapes du processus de sélection, ainsi que les critères généraux. En fonction de ces processus et de ces critères, nous identifierons les contrôles en place sur lesquels l'équipe d'audit pourra s'appuyer afin de réduire le risque d'audit à un niveau acceptable. Nous auditerons ces contrôles par observation et réexécution. Nous effectuerons également des procédures d'audit corroboratives afin d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Vous trouverez dans les tableaux suivants un résumé des principaux critères et principales procédures d'audit qui pourront être ajustés selon les besoins et notre jugement dans le cadre de nos travaux.

Critères généraux	Principales procédures d'audit
La Société démontre son engagement en faveur des principes d'équité et de transparence dans le processus de sélection	Prise de connaissance du CT dérogatoire, des communications avec le Secrétariat du conseil du trésor, de l'appel d'offres et de la structure de gouvernance, des procédures, formations, directives internes, lois et règlements pertinents au processus de sélection
Le conseil d'administration et la direction surveillent la mise en place et le bon fonctionnement des contrôles internes assurant le respect des principes d'équité et de transparence dans le processus de sélection.	Prise de connaissance des travaux effectués par l'audit interne
Le conseil d'administration et la direction surveillent la mise en place et le bon fonctionnement des contrôles internes permettant de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires lors de l'établissement et de l'exécution du processus de sélection	Prise de connaissance des informations significatives communiquées aux personnes impliquées dans le processus de sélection
Aucune alliance n'est rejetée pour des causes injustifiées	Analyse de la composition des divers comités
Aucune alliance n'est retenue malgré qu'elle ne rencontre pas les divers critères afin de garder un certain niveau de compétition	Validation sur base de sondage de l'indépendance et de la compétence des membres des divers comités ainsi que du groupe d'intégration
La Société communique aux ressources impliquées dans le processus de sélection les informations nécessaires à son bon fonctionnement et au respect des principes d'équité et de transparence	Validation, sur base de sondage, des déclarations d'engagement signées par le personnel de la SAAQ et les membres externes du comité de sélection
L'accès aux documents et informations pouvant	Validation des mesures prises par la SAAQ afin de s'assurer de la confidentialité de l'information détenue par ses employés
	Prise de connaissance des mesures mises en

influencer le caractère équitable et transparent du processus de sélection est restreint aux seules personnes ayant droit et besoin de savoir et celles-ci sont sensibilisées au caractère hautement confidentiel de ces documents et informations Les membres du comité de sélection, des comités aviseurs et du groupe d'intégration sont indépendants et comprennent bien leurs responsabilités tout au long du processus Les communications avec les alliances sont identiques et effectuées simultanément Les membres du comité de sélection ne sont pas influencés par le personnel de la SAAQ	place afin de s'assurer que la même information soit transmise simultanément aux alliances Validation des mesures de protection en cas de roulement du personnel au sein des comités aviseurs et de sélection Analyse des justifications du rejet de alliances Validation des procédures en place et des outils de travail de la SAAQ permettant de s'assurer de l'intégrité des offres de service lors du découpage et de leur distribution Réalisation d'entrevues individuelles des membres du comité de sélection Lecture des procès-verbaux du conseil d'administration, du comité de vérification et de la performance, du comité des technologies de l'information, du comité de sélection Assistance à certaines rencontres de ces instances Analyse des contrôles de sécurité des informaticiens
--	---

Critères Étape C – Vérification des conditions d'admissibilité et de conformité	Principales procédures d'audit
Les soumissions respectent les critères d'admissibilité Les soumissions respectent les critères de conformité Les conditions d'admissibilité et de conformité des alliances sont évaluées de manière uniforme pour toutes les alliances Seules les soumissions ne respectant pas les conditions d'admissibilité ou de conformité sont rejetées	Présence lors du dépôt des soumissions Vérification de l'efficacité des contrôles préservant la confidentialité des offres de prix Prise de connaissance d'extraits des soumissions déposées par les alliances jugés pertinents aux fins de nos travaux d'audit Validation, sur base de sondages, des contrôles assurant que les soumissions respectent les conditions d'admissibilité et que l'évaluation soit uniforme pour toutes les alliances Validation, sur base de sondages, des contrôles assurant que les soumissions respectent les conditions de conformité que l'évaluation soit uniforme pour toutes les alliances

	Analyse de la justification de toute soumission rejetée, s'il y a lieu
--	--

Critères Étape D – Analyse de la qualité des soumissions Tour # 1 et Étape E – Évaluation globale de la qualité des soumissions Tour # 2	Principales procédures d'audit
L'évaluation de la qualité des soumissions est effectuée de manière uniforme pour toutes les alliances Les alliances n'atteignant pas la note de passage n'ont réellement pas réussi à démontrer que leur solution a les qualités requises Les alliances doivent respecter les mêmes directives et procédures lors de la présentation des soumissions (Étape D) Les évaluations effectuées par le comité de sélection et les comités aviseurs respectent la relativité des critères et besoins identifiés dans l'appel d'offres Aucune information privilégiée n'est transmise aux alliances lors de la présentation des soumissions Les alliances doivent respecter les mêmes directives et procédures lors des entrevues et lors de la vérification de la faisabilité de la solution Aucune information privilégiée n'est transmise aux alliances lors des entrevues et lors de la vérification de la faisabilité de la solution (Étape E) Les notes de qualité octroyées par le comité de sélection ont fait l'objet de consensus entre les membres	Validation de l'objectivité et de la compétence des membres des comités Assistance, sur base de sondages, aux réunions des comités aviseurs en fonction de leurs risques individuels Assistance aux réunions du comité de sélection et/ou prendre connaissance des comptes-rendus des réunions Validation que les membres des comités comprennent bien les critères d'évaluation et les appliquent de façon uniforme Prise de connaissance des outils d'évaluation de qualité des comités Assistance aux présentations des soumissions par les alliances Validation qu'aucune information privilégiée ne soit divulguée à une alliance lors des présentations des soumissions et qu'aucun privilège inéquitable ne soit accordé à une alliance Validation que ce soit les mêmes représentants de la SAAQ qui assistent à chacune des présentations des soumissions Observation que les directives et procédures pour la présentation des alliances sont appliquées uniformément Validation que la répartition des responsabilités d'évaluation des membres des comités assure une évaluation uniforme des diverses soumissions

	Analyse, sur base de sondages, des comptes-rendus des comités aviseurs et du groupe d'intégration en fonction des risques inhérents aux sujets à l'ordre du jour Validation que l'évaluation de la qualité des soumissions respecte les critères et les pondérations définis dans l'appel d'offres Assistance, sur base de sondages, aux entrevues Assistance aux présentations sur la faisabilité de la solution Validation qu'aucune information privilégiée ne soit divulguée à une alliance lors des entrevues et présentations sur la faisabilité de la solution Validation que ce soit les mêmes représentants de la SAAQ qui assistent à chacune des vérifications de faisabilité de la solution Observation que les directives et procédures pour les entrevues avec les ressources proposées par les alliances sont appliquées uniformément Validation de la compilation de la note de qualité des comités aviseurs Validation de la compilation de la note de qualité du comité de sélection Analyse des différences entre les notes de qualité déterminées par les comités aviseurs et celles déterminées par le comité de sélection
--	---

Critères Étape F – Dialogue compétitif	Principales procédures d'audit
Les alliances doivent respecter les mêmes directives et procédures lors de la participation au dialogue compétitif Les échanges entre les alliances et les responsables de la SAAQ sont équitables et transparents	Assistance à chacune des rencontres du dialogue compétitif Validation que les directives et procédures pour les dialogues compétitifs des alliances soient appliquées uniformément Observation qu'aucune information privilégiée

	ne soit divulguée à une alliance lors du déroulement du dialogue compétitif
	Validation que ce soit les mêmes représentants de la SAAQ qui assistent aux mêmes phases du dialogue compétitif pour chaque alliance

Critères Étape G – Évaluation de la qualité des soumissions amendées	Principales procédures d'audit
L'évaluation de la qualité des soumissions amendées est effectuée de manière uniforme pour toutes les alliances	Prise de connaissance d'extraits des soumissions déposées par les alliances jugés pertinents aux fins de nos travaux d'audit
Les soumissions amendées respectent les critères de conformité	Validation, sur base de sondages, des contrôles assurant que les soumissions amendées respectent les conditions de conformité
La méthodologie à être déterminée à cette étape par le comité de sélection permet de fixer une note de qualité amendée respectant les besoins et les critères de sélection établis initialement par la direction	Validation du caractère adéquat de la méthodologie du comité de sélection pour déterminer la note de qualité amendée
Les amendements à la soumission ne portent que sur les critères abordés lors du dialogue compétitif	Assistance aux réunions du comité de sélection et/ou prendre connaissance des comptes-rendus des réunions
Seuls les critères amendés font l'objet d'une réévaluation de leur qualité	Validation du calcul de la note de qualité amendée
Les notes de qualité octroyées amendées par le comité de sélection ont fait l'objet de consensus entre les membres	Comparaison des données originales avec les données amendées (soumission, évaluation de la qualité et note, et analyse des variations)

Critères Étape H – Adjudication	Principales procédures d'audit
Le contenu des enveloppes de prix original et amendé n'est connu qu'à cette étape	Validation que les conditions de conformité relatives aux prix sont respectées
Les formulaires « offre de prix » et « bordereaux de prix » respectent les critères de conformité de l'appel d'offres	Validation du calcul du coût total de propriété et validation qu'il soit conforme à la formule définie dans l'appel d'offres
Le calcul du coût total de propriété est établi tel que décrit à l'appel d'offres	Analyse des amendements au bordereau de prix
Les amendements au bordereau de prix visent seulement les amendements à la soumission	Validation que la négociation du contrat avec l'alliance respecte les prescriptions de l'appel d'offres